

## DECHETTERIE DU PAYS DU SAINTOIS



### Horaires :

Horaires d'hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)		Horaires d'été (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	
Lundi	10h- 13h 14h – 17h30	Lundi	10h- 13h 14h – 19h
Mardi	14h-17h30	Mardi	14h-19h
Mercredi	14h-17h30	Mercredi	14h-19h
Jeudi	14h-17h30	Jeudi	14h-19h
Vendredi	14h-17h30	Vendredi	14h-19h
Samedi*	9h30- 13h 14h – 17h30	Samedi*	9h30- 13h 14h – 19h
Dimanche*	9h – 12h	Dimanche*	9h – 12h

*\* le weekend, l'accès à la déchetterie est uniquement réservé aux particuliers*

**La déchetterie est fermée les jours fériés.**



### Pourquoi une déchetterie ?

**La déchetterie présente de nombreux avantages pour l'environnement :** elle limite les dépôts sauvages et les risques de pollutions des sols et des eaux grâce au tri que vous effectuez. Les déchets sont orientés vers des filières de traitement adaptées pour être recyclés et valorisés.



## Quels sont les déchets autorisés et les déchets refusés ?

### Les déchets autorisés :



Bois



Divers



Déchets verts



Carton



Gravats



Ferraille



Batteries



Piles



Peintures



Ampoules  
et néons



Produits  
toxiques



Bouchons



Electroménager



DASRI



Capsules  
Nespresso



Huiles  
usagées

### Les déchets interdits :

- les ordures ménagères
- les pneus
- les déchets à base d'amiante
- les bouteilles de gaz et d'oxygène
- les déchets de santé
- les déchets radioactifs



## Qui peut accéder à la déchetterie ?

### **Les particuliers, les collectivités, les associations, les agriculteurs, les artisans et les commerçants des 55 communes de la Communauté de Communes du Pays du Saintois**

Communes ayant accès :Affracourt, Autrey-sur-Madon, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouzainville, Bralleville, Ceintrey, Chaouilley, Clerey-sur-Brénon, Crantenoy, Diarville, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraignes-en-Saintois, Gerbécourt-Haplemont, Germonville, Goviller, Grippont, Gugney, Hammeville, Haroué, Houdelmont, Houdreville, Housséville, Jevoncourt, Laloef, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Lemainville, Léménil-Mitry, Mangonville, Neuwiller-sur-Moselle, Ognéville, Omelmont, Ormes - et -Ville, Parey-Saint-Césaire, Praye, Quevilloncourt, Roville-devant-Bayon, Saint-Firmin, Saint-Remimont, Saxon-Sion, Tantonville, They-sous-Vaudémont, Thorey-Lyautey, Vaudémont, Vaudeville, Vaudigny, Vézélise, Vitrey, Voinémont, Vroncourt, Xirocourt.



## Quelles sont les conditions d'accès à la déchetterie ?

### **Particuliers**

-Les particuliers ont accès **gratuitement** à la déchetterie, aux heures d'ouverture indiquées, **sous réserve de l'apposition d'un macaron.**

Les macarons sont **uniquement délivrés au siège de la Communauté de Communes du Pays du Saintois, sur présentation d'un justificatif de domicile datés de moins de 3 mois et de la carte grise du véhicule.** Un second macaron peut être délivré sur demande.

**Les macarons doivent porter l'immatriculation du véhicule, et doivent être apposés sur le pare-brise, de manière visible.**

Seuls les véhicules suivants ont accès :

- Les véhicules légers (voiture)
- Les véhicules légers (voiture) attelés d'une remorque avec filet ou bâche de protection,
- Les véhicules utilitaires d'un poids total en charge maximum de 3,5 T non attelés
- Les véhicules d'une hauteur inférieure à 2 mètres, *sauf autorisation exceptionnelle*

**Les apports journaliers des particuliers sont limités à 1 m3 pour les gravats.**

### **Entreprises, artisans et collectivités**

-Les véhicules d'entreprises ne peuvent pas se voir délivrer de macarons.

-Les entreprises, administrations, artisans, autoentrepreneurs ont accès à la déchetterie les jours de semaine exclusivement.

Ils doivent auparavant acheter des tickets vendus uniquement au siège de la Communauté de Communes.

-Le dépôt de cartons, ferrailles, huiles alimentaires, ampoules et néons, piles et batteries, textiles, meubles entrant dans la catégorie Eco-Mobilier et déchets électriques et électroniques **sont gratuits.**



### Localisation :

La déchetterie se situe **entre Tantonville et Omelmont** sur la D9C.  
Depuis Tantonville, prenez la direction Omelmont après la gare

---



### Que deviennent vos déchets ?

déchets verts		compost
gravats		remblai sur les routes
ferrailles		recyclées
cartons		recyclés
électroménager		réparé et vendu ou démonté, dépollué et valorisé par matériau
piles, batteries, solvants, huiles peintures		envoyés au centre de traitement pour dépollution et revalorisation

---



### Quelles sont les consignes concernant l'apport des déchets en déchetterie ?

- Triez vos déchets par catégorie
- Respectez les consignes données par l'agent d'accueil
- Respectez la signalisation
- Soyez prudents dans vos manœuvres
- Ne déposez pas de déchets en dehors des heures d'ouverture



**Communauté de Communes du Pays du Saintois**

21, rue de la Gare – 54116 TANTONVILLE

Tél : 03 83 52 47 93

Mail : [contact@ccpaysdusantois.fr](mailto:contact@ccpaysdusantois.fr)

Site : <http://www.ccpaysdusantois.fr/vivre>